



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC 2021

Date de publication: SHAB 03.02.2022

Numéro de publication: BH00-0000005793

Entité de publication

Registre du commerce du canton de Vaud, Rue Grenade 38, 1510 Moudon

Sommation suite à des carences dans l'organisation, CREATIONS HORLOGERES DE LULLY SA

Organisation concernée:

CREATIONS HORLOGERES DE LULLY SA

CHE-113.464.993

Rue du Collège 6

1132 Lully VD

Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée présente des carences dans l'organisation impérativement prescrite par la loi. Elle est donc sommée d'y remédier, en vertu de l'art. 939, al. 1, CO, et de requérir l'inscription auprès de l'office du registre du commerce dans le délai indiqué. À défaut, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal, qui prendra les mesures nécessaires, ou à l'autorité de surveillance (art. 939, al. 2 et 3, CO).

Remarques juridiques complémentaires:

La carence est due au fait que la société ne dispose plus d'une adresse valable à son siège.

L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 100. Les débours sont fixés à CHF 15.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 05.03.2022

Délai prolongé au lundi 07.03.2022

Point de contact:

Registre du commerce du canton de Vaud,
Rue Grenade 38, P.O.B. 78
1510 Moudon